

## **Cabinet de nutrition de Patrick LECONTE**

### **Communiqué du 21 avril 2020**

#### **Il est nécessaire de lire ces informations avant de venir à votre consultation**

Selon la décision du Conseil Fédéral du 16 avril 2020 autorisant la réouverture de certaines activités au 27 avril, le cabinet de nutrition pourra de nouveau vous accueillir selon certaines conditions.

Afin de tous nous protéger pendant cette pandémie, différentes mesures sont mises en place au sein de mon cabinet.

Si vous n'êtes pas à l'aise de venir à mon cabinet dans ces conditions, nous pouvons réfléchir ensemble à d'autres alternatives ou le cas échéant, reporter le rendez-vous à une date ultérieure.

#### Vous devez toutefois annuler votre rendez-vous si :

- vous pensez avoir été en contact avec une personne souffrant de Covid-19 durant les 30 derniers jours ;

- vous présentez un des symptômes suivants : toux, difficultés respiratoires, fièvre de plus de 38°, perte de l'odorat ou du goût.

Je me réserve le droit de refuser l'accès au cabinet aux personnes qui sont malades ou qui ne respectent pas les mesures de protection mises en place.

#### **Mesures de protection :**

- Les règles d'hygiène émises par l'[OFSP](#) restent de vigueur et il est important de maintenir une distance de deux mètres
- Je vous prie de bien vouloir vous munir d'un masque de protection et de le porter dès votre arrivée au cabinet. Si vous ne possédez pas de masque, je vous prie de le préciser lors de la prise de rendez-vous
- La salle d'attente n'étant plus disponible, je vous prie d'arriver à l'heure à votre rendez-vous
- Du désinfectant est à disposition pour vos mains en entrant dans le cabinet et durant la consultation si vous le souhaitez
- Les toilettes ne sont plus disponibles, sauf en cas d'urgence. Veuillez en tenir compte avant de venir
- Tous les instruments de mesure ainsi que le matériel utilisé sont désinfectés entre chaque patient